
Rapport de stage individuel

4^{ème} année

Chargé de la candidature Plan Paysage

SMIDDEST
12 rue Saint-Simon
33390 Blaye

Tuteur entreprise :
Jean-Luc Trouvat
Directeur du SMIDDEST

Tuteur académique :
Pierre Peters¹

Paul Lebreton
IUT
2021-2022

SOMMAIRE

I.	Présentation du SMIDDEST.....	5
II.	Présentation de la mission Plan Paysage.....	6
III.	Déroulé de la mission.....	9
IV.	Présentation du dossier Plan Paysage.....	11
V.	Les missions secondaires.....	26
VI.	Les difficultés rencontrés.....	29
VII.	Les apports du stage.....	30
VIII.	Conclusion générale	31
IX.	Bibliographie	32

Introduction :

En 1973, le philosophe italien Rosario Assunto publia un livre nommer «Le paysage et l'esthétique ». Dedans il essaye de défendre son idée de concilier le développement industriel et humain avec l'esthétisme mais peu à peu il semble se dépeindre comme un individu isolé dans son combat, en lutte contre le monde et contre la modernité qui modifie ces paysages. Cependant, il garda son optimisme et un sens de l'utopie puisqu'une des bases théorique de son livre était la conviction que la réunion entre défense écologique de la nature et sauvegarde du patrimoine, entre mouvement écologistes et intérêts paysager, était inévitable. Et cette idée se retrouva peu à peu dans le discours politique des mouvements vert quelques années plus tard. Ces personnes qui avaient les mêmes principes et fondements que Rosario ont réussi à imposer cette vision de préservation du paysage.

Cette conciliation est maintenant encouragé par de nombreux gouvernement dont le gouvernement français. Grâce à différent projet porté par des organisme public et soutenue par l'Etat, le paysage trouve maintenant sa place dans un monde en constante mouvement. Durant ce rapport de stage, nous verrons la porté de ce type d'action sur le sol français.

Liste des abréviations :

ADS	Aménagement Durable des Stations
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
COFIL	Comité de pilotage
COTECH	Comité technique
EPTB	Etablissement Public Territorial de Bassin
MDEEM	Ministère De l'Environnement, de l'Energie et de la Mer
OPP	Observatoire Photographique Participatif
PADD	Plan d'Aménagement et de Développement Durable
PNR	Parc Naturel Régional
SAGE	Schéma d'Aménagement et de la Gestion de l'Eau
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SMIDDEST	Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde

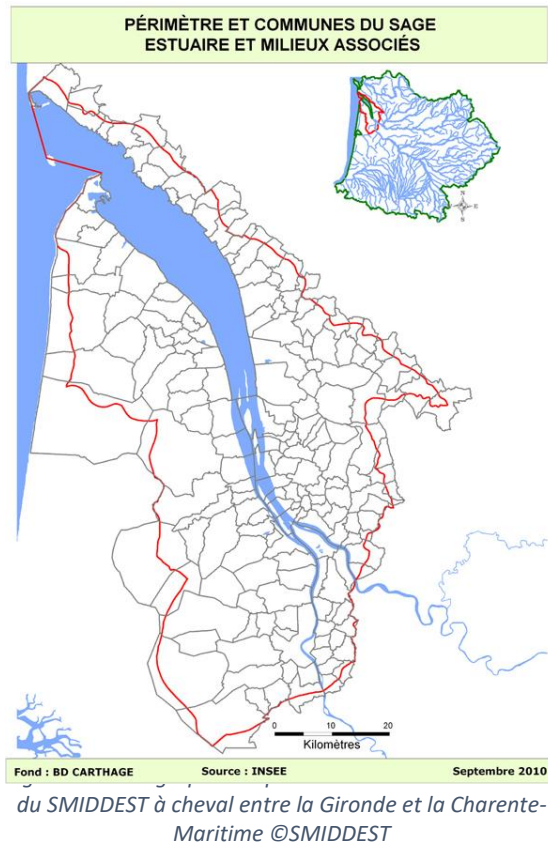
Glossaire :

Atterrissement	Amas de de terre, de sable, de graviers, de galets apportés par les eaux et qui s'est formé par sédimentation le long d'un rivage
Alluvions	Dépôt sédimentaire constitué de matériaux solides tels sable, de vase, de l'argile, de

	galets, du limon et des graviers
Bassin Versant	Espace géographique alimentant un cours d'eau et drainé par lui
Campagne Bocagère	Territoire où les champs sont délimités par des haies, sans remembrement
Estuaire	Embouchure (d'un cours d'eau) dessinant un golfe évasé et profond.
Eutrophisation	Apport excessif d'éléments nutritifs dans les eaux, entraînant une prolifération végétale, un appauvrissement en oxygène et un déséquilibre de l'écosystème
Intertidales	espace côtier compris entre les limites extrêmes atteintes par la marée
Marnages	Différence de hauteur d'eau entre une pleine mer et une basse mer successive
Mattes	Terres d'alluvions fertiles, souvent marécageuses
Palus	Marais
Plaine alluviale	Plaine caractérisé par une surface topographique plane et constituer d'alluvions
Zone Humide	Région où le principal facteur d'influence du biotope et de sa biocénose est l'eau

I - Présentation du SMIDDEST

Le Syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde (SMIDDEST) a pour objectif, au sein de son périmètre d'action, la prévention des inondations, la défense contre la mer, la gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que la préservation et la gestion des zones humides (Figure 1). Sa labellisation en 2007 comme établissement public territorial de bassin (EPTB) lui permet d'être la structure porteuse du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE).



Découlant du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) qui fixe les grandes lignes des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) au niveau des grands bassins hydrographiques, le SAGE est un document de planification locale issu de la loi sur l'eau de 1992 et renforcé par celle de 2006 pour une gestion équilibrée et durable des ressources au sein d'un périmètre hydrographique cohérent. Il est élaboré collectivement par les acteurs de l'eau du territoire regroupés au cœur d'une assemblée délibérante la Commission Locale de l'Eau (CLE).

II - Présentation de la mission Plan Paysage

A - Qu'est-ce qu'un Plan Paysage ?

« Le Plan de paysage est un outil de prise en compte du paysage – qu'il s'agisse de sa protection, de sa gestion ou de son aménagement – dans les politiques sectorielles d'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture) à l'échelle opérationnelle du paysage et du bassin de vie, que sont les unités paysagères » - (Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, 2017, *Éléments de cadrage méthodologique de la démarche « Plan Paysage »*, p1)

Avant de mettre en place cette démarche, le ministère de l'Environnement a fait un constat sur le paysage : dans les dernières décennies, le paysage n'était pas forcément au centre des politiques publiques. Certaines infrastructures, projets économiques, projets touristiques ou bien l'homme ont altéré cet environnement de manière plus ou moins prononcée.

Or, le paysage possède une valeur qui n'est pas à mettre sur le côté. Il peut se définir comme étant intemporel et universel. Intemporelle de par l'héritage des années passées qu'il porte en lui. Si l'on observe bien, il est possible de retrouver des éléments relatant un épisode climatique marquant, un type d'exploitation agricole, un vestige culturel, une nature se développant depuis des années. Universelle, car il s'agit d'un bien commun qui n'appartient véritablement à personne. Chacun est acteur et spectateur de ces paysages qui nous entourent.

“Le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien... Il constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social...”

(Extrait de la Convention Européenne du paysage, Florence 2000)

Ainsi, le paysage possède une réelle valeur qui nécessite d'être préservé. Pour cela, il doit s'adapter aux évolutions contemporaines qui le transforment déjà aux quotidiens, tout en préservant son écrin d'origine. Mais cette adaptation doit nécessairement être réfléchie avec un ensemble d'acteurs, d'habitants et d'usagers côtoyant ce paysage afin d'avoir un résultat partagé et qualitatif.

C'est donc avec cette réflexion que le ministère a mis en place le « Plan Paysage » . Il s'agira donc d'un document d'urbanisme qui représenterait le point de départ d'une démarche collaboratif entre de nombreux acteurs avec comme point commun : le paysage. Après avoir fait accepter les enjeux et objectifs, cette démarche devra ensuite être mise en œuvre et animée au fil du temps pour faire vivre ces lieux.

La différence avec les autres dispositifs de prise en compte du paysage est l'échelle/la délimitation. La plupart, comme « les Atlas des Paysages », sont réalisés à l'échelle départementale ou régionale en gardant cette limite administrative. Tandis que le Plan paysage privilégie les unités paysagères dans ou entre des intercommunalités afin de créer une cohérence autour du paysage et non autour d'une administration. Cette échelle plus fine et précise sert à offrir une solution et des aménagements les plus adaptés possibles à la situation. On peut parler d' « aménagement de dentelle » à ce niveau.

Mais en soit, après toutes ces tournures de phrase, qu'il y a-t-il vraiment dans un Plan Paysage ?

Le dossier doit contenir 3 volets indispensables :

1 – L'analyse du paysage et des dynamiques paysagère. Dans cette section, il faut détailler au maximum ce qui définit l'environnement sous tous ces aspects. Il s'agit tout simplement d'une grande recherche bibliographique et anthologique sur le territoire afin de brasser ce qui identifie le paysage.

Cela commence souvent par une étude factuelle sur l'existant et les entités présentes. Il existe de nombreux documents qui permettent d'obtenir cela (Atlas des Paysages, Études paysagères, Analyse identitaire du paysage...). Ainsi, il est possible de recenser tous les éléments, que ce soit du patrimoine naturel (végétation, espèces, relief, climat...) ou patrimoine historique (Vestiges, Châteaux, Monuments...)

Ensuite, il faut connaître comment ce paysage évolue ou a évolué dans le temps. Ces dynamiques paysagères sont souvent révélatrices d'enjeux liés à l'homme ou la nature et peuvent donc faire émerger des points forts dans la compréhension du tableau. En connaissant, vers quoi tend ce paysage et quels sont les scénarii qui sont susceptibles d'arriver, nous pointons la fragilité des lieux. Ce sont ces « points faibles » qui devront être préservés par le dispositif Plan Paysage.

Enfin pour finaliser cette analyse du paysage, il faut voir comment l'homme agit sur le territoire. De ce fait, il est important de recenser toutes les actions menées par les acteurs du territoire sur le paysage. Cela donnera également une idée des personnes qui seront à dans l'animation de ce Plan Paysage.

Après avoir récolté tous ces éléments, le diagnostic doit être partagé avec tous les acteurs du territoire en commençant à mettre en place un processus de participation qui continuera tout au long de ce Plan Paysage. Ce diagnostic permettra à tous les acteurs de prendre conscience de l'état général du paysage et ainsi faire émerger une réflexion commune sur l'évolution souhaitée des paysages de ce territoire. Alors, grâce à ce processus, il sera plus simple de faire un inventaire de tous les enjeux. Il faut expliquer à chaque fois leur nature et leur cause pour au mieux les appréhender par la suite.

2 – La détermination des objectifs de qualités paysagères. Après que le diagnostic et les enjeux sont bien définis, il faut procéder à une hiérarchisation des enjeux afin de savoir qu'elles seront les objectifs prioritaires dans ce dispositif. Évidemment que chaque territoire possède une multitude d'enjeux à qui il faudrait un certain nombre de solutions spécifiques, mais le Plan Paysage ne peut prétendre résoudre tous les maux d'un territoire. La définition des objectifs doit être faite de manière concertée avec tous les acteurs afin que la qualité paysagère qui est recherchée soit au goût de tout le monde.

3 – La définition des actions. Le passage des objectifs de qualités paysagères aux actions passe généralement par leur déclinaison selon des thématiques ou sur des types de territoires. Cette étape est importante, car elle ancre le Plan Paysage dans l'opérationnalité. Les actions peuvent aboutir à des opérations d'aménagement des réglementations de certains lieux, de la sensibilisation, des programmes d'action participatifs avec des associations...

Ces actions seront disposées dans un calendrier afin de pouvoir étaler dans le temps toutes les opérations. Cela permet ainsi d'avoir des animations récurrentes pour que le Plan Paysage soit toujours vivant et progressif.

Tous ces éléments ne sont pas figés dans le temps. Le but de ce Plan Paysage est aussi de toujours remettre en cause les politiques d'aménagement grâce à la vision empirique des habitants et des acteurs.

B - Exemple de Plan Paysage Lauréat 2017 – Le PNR du golfe du Morbihan

Pour facilement imaginer ce qu'est un Plan Paysage dans la réalité, prenons l'exemple du PNR du Golfe du Morbihan. Ce dossier a été présenté et accepté en 2017 pour revaloriser les paysages de ces bords de mer bretons. Vous trouverez en Annexe 1 une fiche résumant les caractéristiques et les objectifs de ce Plan Paysage.

Chaque Plan Paysage doit être porté par une structure, ici il s'agit du Parc Naturelle Régionale du Golfe du Morbihan qui est un syndicat mixte chargé de l'aménagement et de la gestion du parc. Le territoire est composé de 19 communes comprises dans 4 intercommunalités différentes. Cela démontre déjà la logique derrière la délimitation d'un Plan Paysage avec ici des territoires choisis pour leur unicité paysagère et non leurs intercommunalités.

Il a donc eu une étude sur ce territoire. Le diagnostic nous présente un territoire avec une attractivité économique et touristique qui ne fait que grimper ces dernières années. Cela a abouti à un fort développement urbain dans la campagne autour des centres bourgs. Néanmoins, la majorité de la campagne bocagère (nature typique de la région) reste plutôt bien préservée, mais il y a un manque d'entretien qui empêche de bien parcourir des chemins. L'augmentation de la fréquentation du PNR oblige aussi la création d'offres commerciales et touristiques qu'il faut intégrer.

Après concertation avec les différents acteurs et en s'appuyant du diagnostic, de nombreux enjeux paysagers sont ressortis dans divers domaines. Les enjeux concernent l'urbanisme avec l'intégration de nouveau projet commercial dans la trame paysagère et l'optimisation de la consommation d'espace, les mobilités douces avec le développement de ces moyens et la nature avec le renforcement des continuités écologiques dans les zones périurbaines.

Des actions ciblées ont donc découlé de ces enjeux afin d'y répondre. Un calendrier opérationnel résumant les actions et leur durée de mise en place a également été délivré. Ainsi, depuis 2018, le PNR a déjà créé des sentiers de piste cyclable liant les centres touristiques et ils ont également développé un centre commercial tout en prenant en compte le paysage environnant. Au fil des années, des COTECH ont été organisés avec tous les acteurs afin de discuter des actions mises en place et de leurs résultats.

Voici donc le dérouler sur la forme classique que peut prendre un Plan Paysage. Évidemment, chaque démarche est différente de par son paysage et ces actions, mais la manière de faire reste la même.

C - Ma mission au SMIDDEST

Avant de commencer à mettre en place un Plan Paysage, il faut être validé par le MDEEM. Chaque année le ministère fait un AMI Plan Paysage qui permet à plusieurs structures de proposer un Plan Paysage. Si celui-ci est lauréat alors il sera soutenu par le ministère avec un appui financier.

C'est donc pour cela que le SMIDDEST m'a recruté. Mon objectif principal était de faire un dossier de candidature au Plan Paysage avec pour territoire d'application : L'embouchure de

l'Estuaire de la Gironde. Le SMIDDEST avait déjà fait une première candidature en 2020, mais celle-ci n'avait pas été retenue par le ministère. Mon but était de refaire une candidature différente en développant plus les possibilités d'actions.

III - Déroulé de la mission

A - Découverte des lieux et des objectifs

J'ai débuté mon stage le 13 Avril 2022. Les locaux du SMIDDEST se trouvent dans l'espace de Coworking « Darwin Ecosystème » à Bordeaux. J'ai été accueilli par Barbara Laveve qui est chargée de mission des zones humides et des bassins versants au SMIDDEST. Elle a pu me présenter les locaux et le fonctionnement de cet espace de coworking qui regroupe énormément d'entreprise et de structure en lien avec l'environnement.

Après cela, nous avons pu discuter un peu plus de ma mission. Même si pendant mon entretien de candidature nous avons déjà abordé les questions générales, il était important de parler de certains détails. Le plus important étant la date limite de dépôt du dossier de candidature : 20 Juin 2022.

C'était le défi de base : réussir à produire un dossier convenable et susceptible d'être lauréat, mais dans un délais relativement court. Mes collègues étaient conscients de cela et étaient donc prêts à m'aider sur certains points si j'en avais besoin. Le deuxième défi était la quasi totale autonomie. Mon tuteur, Jean-Luc Trouvat, étant le directeur du SMIDDEST, doit gérer de nombreux dossiers différents et il ne pouvait donc pas me suivre au quotidien.

Maintenant que les bases étaient posées, il fallait vite commencer à travailler, car l'horloge tournait déjà.

B - Les différentes tâches pour créer la candidature Plan Paysage

Le travail lié au Plan Paysage était assez varié. La première étape était de prendre connaissance de tous les détails du territoire. Je suis donc passé par un long **travail bibliographique**. Il fallait que je m'imprègne de l'identité de cette embouchure, alors j'ai lu différents ouvrages (Étude paysagère, PLU, Carte identitaire du paysage, Article scientifique, Diagnostics des communes...)

Cette étape a été simplifiée par le fait que de nombreuses communes sur le territoire étaient en train de mettre en place une démarche ADS. Il y a 4 démarches ADS en cours sur le territoire. C'est une démarche a pour objectif d'accompagner la commune dans le renouvellement de son positionnement touristique et d'identifier les enjeux et secteurs prioritaires d'intervention sur son territoire pour les 10 à 15 ans à venir. Cela passe par une mobilisation importante des partenaires institutionnels, mais également des phases de concertation avec les habitants et acteurs du territoire. En soi, cela se rapproche du Plan Paysage, mais a une échelle communale ou intercommunale. Les démarches ADS ont donc fourni de nombreux documents discutant de tous ces paysages.

Après en avoir suffisamment appris sur ce territoire, il fallait passer à la deuxième étape pour compléter ce diagnostic du territoire : **La prise de contact avec les acteurs**. C'est une étape

importante, car l'AMI Plan Paysage mettait bien l'emphase sur l'aspect concerté et participatif des dossiers, il était donc obligatoire de prendre en compte tous les discours. J'ai donc commencé à contacter différentes personnes. Il pouvait s'agir d'élues, des membres d'association, des encadrants de parc naturel, des chercheurs... La majorité de mes échanges était par mail ou par téléphone. Toutes ces discussions m'ont permis d'étoffer ce diagnostic avec la réalité du terrain des personnes qui l'habitent au quotidien.

Également, j'ai été intégré à la concertation des différentes démarches ADS, j'ai donc pu **participer aux réunions** des COPIL et COTECH. Durant ces réunions, tous les élus et acteurs du territoire débattaient sur l'avancement de cette démarche et comment ils voulaient l'articuler pour les prochaines années.

Toutes ces éléments et ces rencontres m'ont permis de créer un diagnostic détaillé sur le territoire de l'embouchure de l'Estuaire de la Gironde. Ce diagnostic m'a ensuite permis de lister tout les enjeux que j'avais pu repérer, mais aussi ceux déjà pointés par les acteurs du territoire.

À partir de ces enjeux, il me fallait maintenant **créer un projet d'aménagement paysager** sur tout le territoire. Cette partie était assez compliquée puisqu'il fallait prendre en compte toutes les spécificités des communes, mais tout en conservant une vision cohérente et homogène du paysage qui les rassemble.

Toutes ces étapes ont été entrecoupées de **réunion avec Jean-Luc Trouvat**. Toutes les deux semaines, en moyenne, j'ai pu faire un point avec lui afin que l'on discute de l'avancement du Plan Paysage et qu'il me donne son avis sur mes recherches et ma conclusion.

C - Présentation aux élus

La démarche Plan Paysage, afin qu'elle ai plus de chance d'être validée, elle doit être soutenue par les communes concernées. De ce fait, chaque élue doit pouvoir comprendre pleinement la démarche. C'est pour cela que tout au long de mes recherches, j'ai conçu un dossier vulgarisant toutes mes recherches et le projet que je proposais.

Ce dossier a été envoyé à chaque élue avant l'organisation d'une réunion Plan Paysage. Jean-Luc Trouvat a organisé cette rencontre, car il avait tous les contacts et connaissait déjà la plupart des acteurs, mais nous avons coanimé cette réunion.

Cette réunion était cruciale, car il nous fallait cette adhésion générale pour finaliser ce Plan paysage. Après une présentation détaillée du projet et une série de questions, se fut le soulagement, car la totalité des élus a validé le projet. Nous avons donc par la suite reçu des lettres de soutien qui ont pu compléter notre dossier avant de l'envoyer.

IV - Présentation du dossier Plan Paysage

Tout d'abord il faut savoir que ce dossier de candidature Plan paysage a été conçu comme s'il s'agissait d'un véritable Plan Paysage. Pour au mieux présenter les choses aux Ministère, j'ai donc développé un diagnostic du territoire qui a des débouchés sur des enjeux et des objectifs pour finalement produire des exemples d'actions à mettre en place.

A - Présentation du lieu d'étude

Le dossier Plan Paysage était dédié au territoire de l'embouchure de l'Estuaire de la Gironde. D'une superficie de 635 km², l'estuaire de la Gironde est le plus grand estuaire d'Europe, avec 75 km de long et jusqu'à 12 km de large. Issu de la confluence de la Garonne et de la Dordogne, au niveau du bec d'Ambès sur la Métropole bordelaise, il baigne les rives de la Charente-Maritime (17) et de la Gironde (33) avant de se jeter dans l'Océan Atlantique, et constitue un élément hydrographique majeur de la région Nouvelle-Aquitaine. Fortement soumis au flux et au reflux des marées, il est le lieu de mélange d'une eau douce chargée de sédiments et d'eau de mer ce qui favorise la formation de bancs de sable, de vasards et d'îles. La rencontre de l'eau douce, riche en alluvions, avec l'eau salée, fait flocculer les particules argileuses qui forment un « bouchon vaseux » caractéristique des eaux estuariennes.

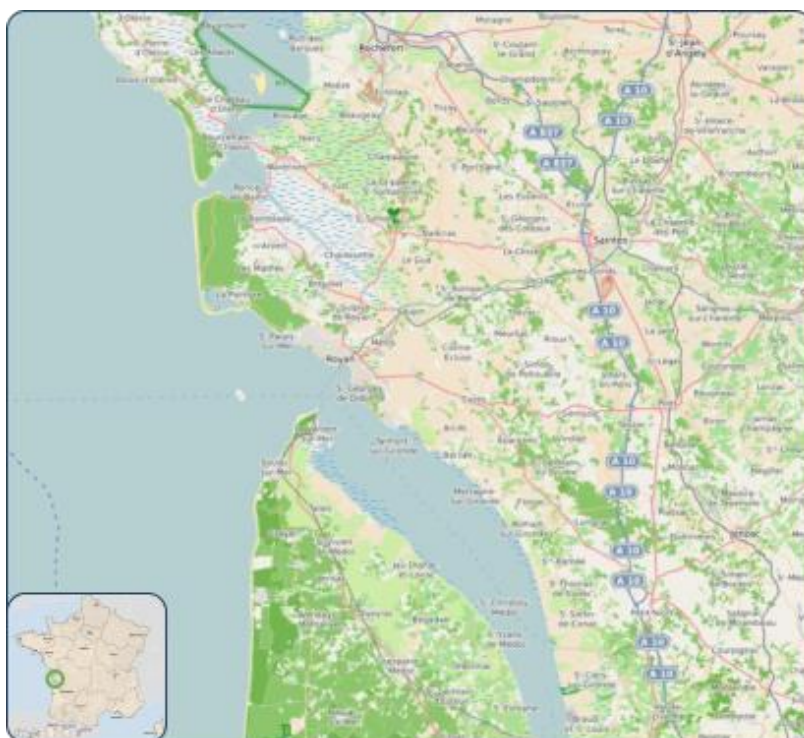


Figure 2 : Situation géographique de l'embouchure de l'Estuaire de la Gironde

Par ailleurs, l'Estuaire est caractérisé par une dissymétrie marquée d'origine géologique. Sa rive gauche, le Médoc, est une plaine alluviale et de graves provenant des Pyrénées où domine un paysage viticole et forestier.

Près de l'embouchure, les vignes cèdent leur place aux dunes et aux marais. Sur la rive droite, le Blayais en Gironde, la Saintonge et le pays royannais en Charente-Maritime, le paysage est beaucoup plus marqué et plus diversifié avec falaises et collines mêlant vignes et prairies.

Vers le nord, à partir de la partie médiane de l'Estuaire s'étendent de grands marais. Enfin, en aval de Talmont-sur-Gironde, les falaises vives qui abritent des habitations troglodytiques en prolongent le tracé jusqu'à l'embouchure.

L'Estuaire a une histoire riche grâce à l'importance du commerce maritime qui s'est beaucoup développé dès le XVI^{ème} siècle. L'influence du port de Bordeaux attirait de nombreux bateaux ; aujourd'hui encore, la navigation continue à représenter un enjeu économique fort. D'autres secteurs économiques y sont actifs comme l'économie pétrolière ou électrique avec les complexes industrio-portuaires du bec d'Ambès ou la centrale nucléaire du Blayais. De façon plus traditionnelle, la pêche y reste une activité présente avec des espèces emblématiques (maigre, alose, lamproie, anguilles..). Enfin, l'Estuaire est caractérisé par un fort patrimoine naturel (écosystèmes spécifiques, poissons comme l'esturgeon et 8 espèces de migrateurs) et les enjeux environnementaux du milieu et des zones humides associées y sont majeurs.

En héritage de ses caractéristiques naturelles et socio-économiques qui s'y sont développées, l'Estuaire abrite un riche patrimoine paysager et culturel, dense et varié, construit au fil des siècles. Sa partie aval, exutoire à l'Océan, en associant une composante marine, ajoute une nouvelle dimension à ses atouts.

Voici donc pour l'estuaire dans sa globalité, mais l'embouchure n'est pas exemptée de particularités. La principale caractéristique de ces deux rives est l'opposition des rives. Nous avons déjà parlé de sa dysmétrie géologique, mais elle est également culturelle. La rive du Médoc est baignée par les vignes et la viticulture qui bénéficient du vent estuarien, mais aussi des terres riches en alluvion. Tandis que la Charente possède plus des prairies humides, des marais qui ont permis le développement d'agriculture d'élevage. Ces habitants ne se croisent jamais malgré le fait qu'il sont en face les uns des autres. Et pour cause, il n'existe qu'un passage entre ces deux bouts de rive : Entre le Verdon-Sur-Mer et Royan. C'est un bas qui permet ce petit trait d'union. À cause de ce manque de lien physique, il y a fatalement un manque de communication et de compréhension entre ces deux parties de l'embouchure et cela depuis des siècles.

Seul un point commun permet de les lier symboliquement : Le Phare de Cordouan. Au cœur de l'embouchure, le plateau rocheux de Cordouan accueille « le roi des phares ». A ses pieds, se développe une biodiversité exceptionnelle avec des champs de macroalgues et tout son cortège d'espèces, et des récifs d'hermelles. Il partage l'horizon de ces rives et accueille chaque année des milliers de touristes.

B - Diagnostic du paysage

Ces territoires littoraux possèdent une offre de paysages naturels très variée et très ouverte (dunes, forêts littorales, côte à falaises, marais estuariens). Cette mosaïque de paysage, présente sur chacune des rives en miroir, donne lieu à des contrastes entre les terres, l'estuaire et l'océan. Celle-ci est principalement constituée de deux unités paysagères :

Les zones humides : Qu'on peut aussi appeler milieu humide est une région où le principal facteur d'influence des organismes présents est l'eau. Cet ensemble est lui-même enrichi par une diversité de faciès : estrans, découverts par les marées, marais avec les mattes, gagnées sur l'estuaire par endiguement, les palus naturels et les zones submergées lors des inondations. Certaines sont aussi aménagées par un réseau hydraulique de chenaux qui en structurent les aspects.

Voici quelques exemples de type de paysage qui caractérise les zones sur l'embouchure de

l'estuaire de la Gironde :



Figure 3 : Palus - À l'horizon arbres et clocher d'église laissent deviner la présence proche de Talais

Figure 4 : Une ancienne baie, devenue marais



La bande littorale: C'est tout simplement la bande, souvent sableuse, qui marque la délimitation entre l'océan et le continent. Cette zone est très dynamique en termes de sédiments, car elle subit au quotidien les va-et-vient des vagues. Cela engendre des paysages qui évoluent au fil du temps avec des accumulations de sables ou l'érosion des plages. Les paysages qu'offre la bande littorale sont toujours d'une beauté unique. Prenez pour exemple ces quelques paysages :



Figure 5 : Vue sur les « piscines » des Arros face à l'océan, Soulac-sur-Mer

Figure 6 : Plage de la Grande Côte depuis Saint-Palais-sur-Mer

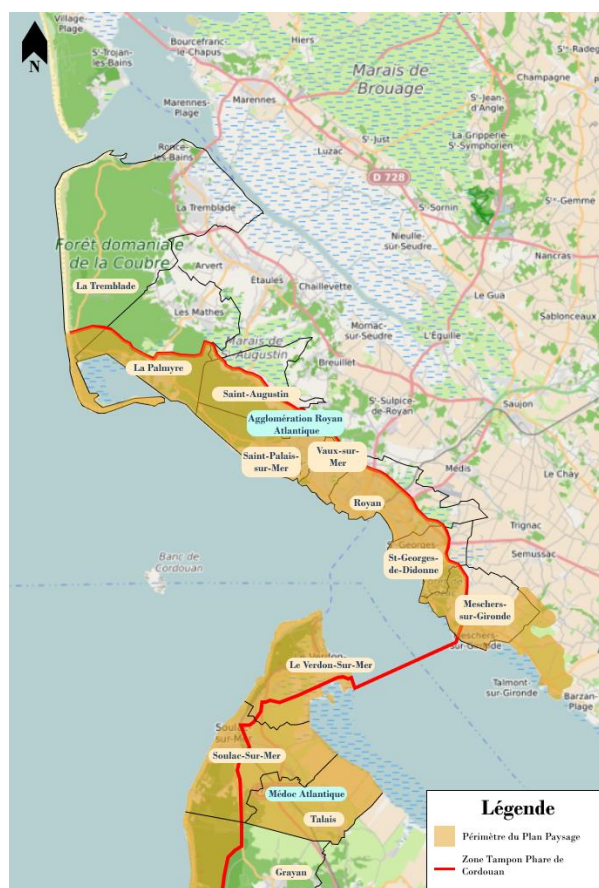


À côté de ce patrimoine naturel remarquable, il ne faut pas omettre le patrimoine culturel et historique qui règne sur ces terres. Ce sont des œuvres ancrées dans le paysage. Ils témoignent tous à leur échelle de l'histoire de cet environnement. Le patrimoine maritime retraçant l'histoire de la navigation de l'Estuaire est bien sûr omniprésent avec le réseau de phares et de ports qui depuis le XVI^{ème} siècle ont guidé et accueilli les navires s'engageant dans l'Estuaire vers Bordeaux. Ces édifices représentent un véritable atout touristique de par l'histoire qu'ils portent. Ces bâtiments, dorénavant intégrés au tissu urbain, représentent un contraste en termes d'architecture, mais souvent aussi en termes de démarquage visuel saillant.

En plus de ce patrimoine maritime, certains épisodes de l'histoire ont laissé des marques que ce soit en termes d'architecture ou d'ouvrages militaires. Tous ces édifices sont à voir et découvrir sur ces rives.

Cette analyse de ce territoire et de ces atouts m'a permis de délimiter réellement l'espace d'études. Celui-ci prend en compte la transition entre l'Océan et Estuaire, de ce fait tout le périmètre doit avoir la dualité des caractéristiques de l'un et de l'autre, mais également la transition entre terre et eau.

Le contour finalement retenu pour le Plan Paysage est donné ci-dessous. Il s'appuie sur les contours des composantes paysagères et non sur des limites administratives. D'une superficie de 220 km² environ, il englobe les communes de la Zone Tampon du phare de Cordouan qu'il dépasse à la marge en englobant Talais et Talmont. Il concerne 13 communes et 2 intercommunalités sur 2 départements.



Enfin, pour conclure ce diagnostic du territoire, il ne fallait pas se cantonner à ce que l'on pouvait observer actuellement. Il fallait rajouter une grille de lecture avec la temporalité. Le temps est un élément essentiel dans la valorisation des paysages : à différentes échelles, il témoigne de l'évolution de leur morphologie qui se remodèle avec différentes séquences. Les fortes dynamiques fluviomaritimes de l'embouchure de l'Estuaire, accentuées par des actions naturelles et anthropiques, sont caractéristiques.

Ces échelles temporelles peuvent se limiter à une journée avec des paysages exposés à de fortes variations horaires avec des marnages de 1.5 à 5 m en fonction des marées. Mais elles peuvent s'étendre à des années. Les modifications morphologiques du territoire, largement liées à son anthropisation, sont extrêmement marquées si l'on regarde à travers les siècles. L'homme a conquis ces interfaces afin de les réinventer à sa manière selon ses besoins et les paysages, témoins du remodelage des milieux, permettent de retracer les processus de transformation des territoires.

Durant ce stage j'ai pu rencontrer Cédric Lavigne qui est un consultant en archéogéographie. Son rôle est de donner une expertise, auprès des services de l'État, des collectivités locales et territoriales, centrée sur les mémoires paysagères et environnementales et leur intégration dans les problématiques d'aménagement au sens large. Il m'a présenté une étude faite sur la plaine alluviale entre Margaux et Cantenac qui sont des villes au bord de l'estuaire. On peut y voir le gain de terre établi par l'homme grâce à un atterrissement progressif.



Figure 10 : Vue aérienne de la plaine alluviale entre Margaux et Cantenac en 1724

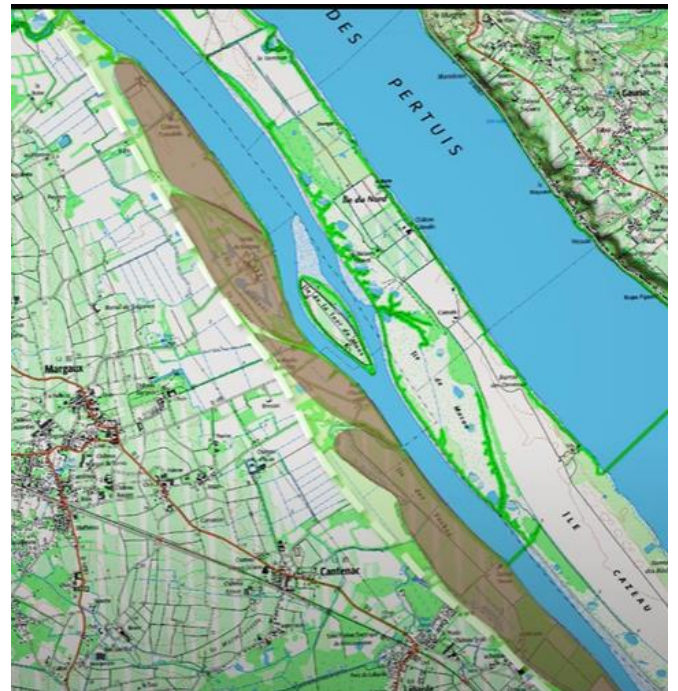


Figure 9 : Vue aérienne de la plaine alluviale entre Margaux et Cantenac en 2021

En termes de phénomène sur une grande échelle temporelle, il y a également des phénomènes naturels qui perturbent les paysages au niveau des interfaces (littoral, estuaire). Il peut s'agir d'engraissement sédimentaire ou d'érosion progressive des dunes.

Voici des vues aériennes pour vraiment se rendre compte de la rapidité de ces phénomènes et leur degré d'affectation :



Figure 12 : Vue aérienne de la côte du Phare de la Coubre en 2010



Figure 11 : Vue aérienne de la côte du Phare de la Coubre en 1950



Figure 14 : Vue aérienne de la Flèche sableuse de la Baie de Anse en 2010



Figure13 : Vue aérienne de la Flèche sableuse de la Baie de Anse en 1950

Ici, nous pouvons facilement voir la tendance à l'engraissement de cette zone et de son fort déplacement au cours des décennies

Enfin, pour conclure cette partie « temporalité », j'étais obligé d'évoquer un des sujets les plus importants de notre siècle : le changement climatique. Ce type de territoire est extrêmement sensible aux modifications du climat et ses effets (surélévation marine, recul du trait de côte, mais aussi évolution des essences naturelles) qui affecte inévitablement les paysages. Pour s'en rendre compte, voici une carte représentant en rayé les zones risquant d'être inondées dans les 30 prochaines années.



Figure 15 : Zone concernée par un risque d'inondation dans l'embouchure de l'estuaire de la Gironde

C - Les démarches en cours

Maintenant que nous avons la partie factuelle de ce qui se trouve sur le territoire et comment celui-ci évolue dans le temps, il est nécessaire de mettre une dose d'anthropique. Nous l'avons déjà un peu évoqué dans la partie III, mais chaque commune des deux rives a vu la genèse d'initiatives diverse.

De fait, les démarches les plus récentes réalisées ou engagées sur le territoire portent sur :

- L'amélioration de la connaissance des paysages et des patrimoines ;
- La planification et les stratégies territoriales (SCoT) ;
- L'attractivité et le positionnement touristique des collectivités (démarches ADS) ;
- L'identification et la réalisation de projets locaux de valorisation.

Ces nouvelles réflexions ont permis aux collectivités de prendre conscience de la fragilité de la façade littorale, du besoin de la désengorger (du point de vue de la pression urbanistique et des flux touristiques) à la faveur des rétroterritoires, de la nécessité de préserver les qualités du littoral.

Les SCOT : Deux Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) couvrent le périmètre du Plan Paysage ; ils sont portés par les intercommunalités locales, respectivement la Communauté de Communes Médoc Atlantique (CdCMA) en rive gauche en Gironde et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) en rive droite en Charente-Maritime.

L'élaboration de leur PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) et de leur Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) est un processus participatif qui a récemment mobilisé la population et les acteurs locaux.

Les Démarches ADS: Plusieurs collectivités se sont lancées dans une démarche d'Aménagement Durable des Stations, démarches coordonnées par le GIP Littoral. Les démarches ADS s'inscrivent dans une volonté de transition des territoires en portant une réflexion sur l'aménagement des espaces littoraux et le devenir des stations touristiques. Elles mettent l'accent sur la concertation avec les citoyens et acteurs locaux tout au long du processus d'étude pour définir les grands enjeux des territoires.

Projets locaux : En plus de ces deux types de concertation autour du territoire, il existe plusieurs projets locaux de valorisation :

- Le Conservatoire du Littoral mène le projet de réaménagement du phare de Grave au Verdon-sur-mer, et y prévoit des espaces muséographiques dédiés au phare de Cordouan et à son environnement
- Le Département de la Gironde se lance dans la promotion d'un itinéraire cycliste du tour de l'Estuaire qui reprend une partie du parcours de la Vélodyssée, structurant déjà les rives du périmètre du Plan Paysage.
- Plus récemment un parcours Terra Aventura, sous la coordination du SMIDDEST, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Conservatoire du Littoral, a été mis en place sur les deux rives de l'embouchure.

L'ensemble des démarches présentées répondent à des questionnements différents, mais sont construites sur des analyses techniques et des approches participatives. Les collectivités dans leur ensemble ont donc déjà mobilisé les acteurs locaux afin de contribuer à un projet de territoire répondant à leurs attentes. Le contenu des initiatives s'est également structuré autour des trois étapes nécessaires à l'élaboration d'un Plan Paysage (Connaitre / Coconstruire/ Agir)

Leurs conclusions corroborent la spécificité et la richesse paysagère du périmètre de l'embouchure de l'Estuaire et convergent sur des besoins communs exprimés sur les différentes parties du territoire. :

- Développement de l'offre et de l'attractivité touristique, mais tout en diffusant celle-ci pour ne pas la concentrer
- Préservation et mise en avant du paysage
- Amélioration de l'offre de mobilité douce

Comme de nombreux territoires français, les acteurs de la commune souhaitent attirer plus de touristes afin de développer leur économie. Mais la prise en compte de l'environnement est de plus en plus présente dans le discours des politiques territoriales, de ce fait le paysage devient à présent un levier de développement qui doit être conservé pour les années futures. Mais nous avons également remarqué que malgré cette similarité des enjeux et de la direction à prendre, il n'y avait pas de réel projet commun. La plupart des approches analysent le paysage d'un point vu local. La prise en compte de l'autre rive n'apparaît quasiment pas dans les projets actuels. Face à la similitude des composantes paysagères d'une rive à l'autre et des défis communs auxquels elles sont confrontées, l'ambition de mutualiser les réflexions en associant les deux rives pourrait renforcer et enrichir les initiatives locales. C'est pour cela

que la volonté du Plan paysage à vouloir mener un projet à grande échelle prend tout son sens au vue de ces conclusions.

D - Objectifs et actions mises en place

La suite logique du développement de ce Plan Paysage était la définition des objectifs à partir des enjeux et la création d'exemples d'actions et d'aménagement sur ces zones.

Les premiers objectifs sont **l'affirmation de l'identité territoriale de l'embouchure au travers de son patrimoine et la proposition d'un récit commun**. Cet objectif découle de la bibliographie qui a défini de grands types de paysages construits sur des compartiments naturels et sur le patrimoine bâti typique qui vient apporter sa composante sociétale dans une cohérence d'ensemble.

Or « L'identité d'un espace naît de la relation entre un territoire géographique et un groupe social qui le revendique, elle se traduit le plus souvent par l'existence d'un nom, d'un toponyme qui sort l'espace de l'anonymat en empruntant à l'histoire, à la géographie ou aux pratiques sociales » (Pierre Donnadieu, « La société paysagiste », 2002)

Ainsi, il paraît intéressant de mettre en relation ces deux rives à partir d'une histoire. De ce fait, la ligne directrice de ce livrable sera l'unification des deux rives par une cohérence territoriale. Comme vu dans la première partie, les deux rives sont des territoires avec une diversité et une histoire similaire. L'objectif serait donc de prolonger ces ressemblances, en créer un réel lien. Cette liaison pourrait se réaliser autour d'une dimension : le temps.

Les dynamiques d'évolutions territoriales qu'ont connues ces deux rives sont de même nature. Le fait que ces paysages soient similaires en est pour beaucoup. De ce fait, il est possible de raconter une histoire commune donnant les clés pour comprendre ces deux bouts de terres.

Il serait donc intéressant de mettre en place **une étude archéogéographique** impliquant tous les territoires et toutes les collectivités. Ainsi, de nombreux lieux pourront être analysés afin de connaître toutes les évolutions morphologiques qu'elles ont pu subir. Avec toutes ces connaissances, il serait possible d'établir un récit territorial commun aux deux rives que chacun pourra s'approprier.

L'enjeu est d'expliquer que la diversité de typologies paysagères relève d'une histoire commune liée aux dynamiques de l'Estuaire, lesquelles sont naturelles, mais aussi sociales, donc historiques. La quantité de cartes conservées depuis le XVIIIe siècle permettra, d'élaborer une série bathymétrique depuis le début du XVIIIe siècle jusqu'à aujourd'hui qui tracerait l'évolution des hauts-fonds, des chenaux, des bancs de sable et des vasards.

Ensuite, il y a la volonté de **valoriser le paysage dans sa globalité**. Au niveau du paysage, il y a une attente collective des élus et de la population quant à la préservation et la mise en valeur de ce paysage significatif. Les évolutions climatiques actuelles nous poussent à ne pas interférer sur cette nature et ces paysages si fragiles. La logique qui en découle est donc la suivante : réussir à prolonger l'influence de ce territoire en se basant principalement sur ce qu'il est. Cela signifie donc ne pas imposer à ces lieux une infrastructure dénotant totalement du reste de l'environnement.

En définitive, c'est un autre type de paysage qui apparaîtra. Si l'on se base sur le travail de recherche effectué par la Cemagref à Bordeaux , il existe trois modèles de paysage :

- Le « paysage-décor » : C'est un paysage qui est une production « en soi » destinée surtout à la consommation esthétique et a fabriqué des images valorisantes. Il se base sur des unités paysagères très peu altérées par les collectivités et simplement mises en avant par de la communication ou de l'éclairage.
- Le « *paysage-territoire* » : résultante visible des actions publiques et privées des projets locaux portant sur les processus sociaux, environnementaux et économiques de production de paysage.
- Le « *paysage identitaire ou paysage culturel* » : Celui-ci est produit en tant que bien commun ou patrimonial par et pour un groupe social qui y reconnaît ses repères symboliques, par exemple ceux d'une identité paysagère régionale ou locale.

Les paysages actuels sont plus dans la logique des paysages, décors ou territoires, l'objectif serait donc de tendre à un paysage identitaire ou culturel qui prend possède une dimension collective.

De ce fait, j'ai proposé plusieurs outils qui faciliteront la lecture de ces territoires et contribueront à l'appropriation de ce patrimoine par la population. Définis avec les collectivités, ils apporteront une valeur ajoutée aux projets locaux tout en tissant un lien entre les différents sites. Ils répondent ainsi aux objectifs de l'affirmation de l'identité inter-rives, de partage d'un récit commun et d'une valorisation des démarches engagées.

La première lecture des paysages se fera à travers des « belvédères d'observation ». Il ne faut pas se méprendre avec les belvédères classiques que nous connaissons et culminants à plusieurs mètres de hauteur. Le but de ces belvédères-là sera d'offrir une vision idéale du paysage environnant sans l'imposer au paysage. Celui-ci sera dans la continuité.

Pour cela, il faudra s'appuyer sur plusieurs points :

- Le belvédère doit mettre en valeur le paysage en suivant sa morphologie. Son architecture elle-même doit pouvoir se fondre dans l'ensemble. Pour ce fait, l'utilisation d'une architecture biomimétique ou végétalisée est conseillée.
- L'espace sera propice au bon développement des organismes environnant. Il deviendra un support à la biodiversité.
- L'infrastructure sera résiliente face aux menaces futures.

Il pourra prendre différentes formes en fonction du paysage et des envies des collectivités

Les Belvédères de marais :

Pour ce cas de Belvédère dans les terres, il faut mettre en avant la faune et la flore de ce marais. Le but serait de pouvoir tout observer sans déranger la nature, de ce fait l'observatoire pourrait avoir un revêtement naturel et de petites fenêtres d'observation. L'implantation devrait être stratégique pour que la vue offerte ait un grand angle.

Le marais est un milieu à la fois doux et saumâtre pouvant être une halte pour de nombreux oiseaux migrateurs. Il en devient un endroit privilégié pour les observer.



Figure 16 : Observatoire de la réserve naturelle de Pen Mané

Les Belvédères littoraux :

La bande littorale comprend de nombreuses dunes et de vaste étendue de sable. Ces paysages , en plus d'offrir une beauté morphologique, possèdent une diversité d'écosystème et de spécificité des espèces. Celle-ci peut être mise en avant sans être compromise grâce à des ouvrages surélevés. Les possibilités seraient des belvédères sur pilotis avec une vision panoramique des plages tout en suivant la morphologie des dunes.



Les Belvédère

Figure 17 : Projection de cabanon sur pilotis des dunes de sable du Touquet

Sur la bande littorale et les côtes rocheuses, nous pouvons aussi rencontrer des paysages plus fournis en termes de végétation. De ce fait la structure pourrait ,elle-même, se végétaliser. En plus d'offrir un nouveau support à la biodiversité, il y aura une impression d'observer les divers paysages en faisant partie de celui-ci.



Figure 18 : Exemples de pergolas végétalisées offrant une vue sur le paysage tout en faisant partie de celui-ci

Les Belvédères marins :

Enfin, si l'on souhaite mettre en avant le paysage marin au maximum, il faut donc se rapprocher de celui. Il serait intéressant de pouvoir se retrouver au cœur de ce milieu aquatique. De ce fait, nous pourrions imaginer des belvédères d'observation prenant l'apparence de carrelets et offrant une vue panoramique.



Figure 19 : Carrelets de Royan

La deuxième lecture du paysage sera basée sur son évolution avec des outils de visualisations temporelles. La dimension temporelle est essentielle dans la compréhension du paysage, d'autant que cette temporalité unifie les deux rives en les soumettant à des pressions similaires et en façonnant de façon convergente, les morphologies. Les évolutions paysagères peuvent être représentées de différentes manières.

La représentation de ces temporalités se fera de trois manières avec une envie de décliner le passé, le présent et le futur.

Le passé sera symbolisé par plusieurs **frises chronologiques visuelles**. Il faut choisir des lieux avec un certain potentiel d'évolution visuelle flagrant pour encore plus marquer les esprits. Mais avec un tel territoire soumis aux évolutions morphologiques, cela ne devrait pas être compliqué. De ce fait, il faudrait faire des recherches d'archives avec la population afin d'avoir une base solide. L'étude archéographique pourra mettre en avant des représentations cartographiques pourras agrémenter les visuels.

22



Figure 20 : Exemple de frise chronologique visuelle

Le présent sera représenté par une OPP. L'objectif d'un **Observatoire Photographique Participatif** est d'accumuler dans le temps un certain nombre d'images qui pourra par la suite renseigner la transformation du territoire. Les photographies de l'OPP ne servent pas simplement de carte postale ou d'illustrations à partager comme pour la majorité des sites patrimoniaux, mais permettent de faire évoluer les connaissances des acteurs locaux et des visiteurs, et leur compréhension sur la manière dont les paysages se sont créés, comment ils évoluent et en quoi ils en sont parfois acteurs. Pour cela, il semble intéressant d'expérimenter le développement d'un volet participatif de l'OPP impliquant les habitants dès la première année de sa mise en œuvre, afin de les inviter à devenir observateurs et rapporteurs des dynamiques paysagères, en poursuivant eux-mêmes le travail de reconduction photographique.

Ce procédé a été mis en œuvre depuis longtemps sur le territoire national : dès la seconde moitié du XIXe siècle par les forestiers du Service de restauration des terrains en montagne (RTM), puis réactualisée avec l'Observatoire photographique du paysage du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement (MATE), à partir de 1989, pour se concrétiser progressivement dans une vingtaine d'« itinéraires » dits labellisés. Maintenant on retrouve de nombreux OPP sur le territoire national.



2:

Figure 21 : Série de photographie prise sur l'OPP de Sarzeau dans le PNR du Golfe du Morbihan entre 2005 et 2014

Cet exemple met facilement en évidence l'évolution du trait de côte au fil des années. Cela a permis d'apporter des preuves directes aux politiques afin de mettre en place des aménagements pour résoudre ce problème.

Enfin, pour imaginer le futur qui nous guette, en utilisant les différents scénarii climatiques. Chaque lieu pourra donc disposer un balisage indiquant jusqu'où iront les niveaux de la mer. Cette dernière représentation porte plus une dimension de sensibilisation auprès du public. Ces repères mettront en lumière l'aspect éphémère du paysage qui se présente devant les visiteurs.

Le dernier objectif de ce Plan Paysage est la **Co-construction d'une démarche commune en fédérant tous les acteurs par la concertation**. La mutualisation des réflexions, le partage de solutions face aux pressions sur le paysage, et aux difficultés de valorisation seront des leviers pour prolonger les volontés locales.

Même si la co-construction d'une démarche est plutôt une méthodologie qu'un objectif en soi, cette étape constitue une véritable intention surtout au sein d'un territoire où les acteurs des deux rives n'ont que très rarement porté des projets interrives et où les intérêts sont parfois antagonistes.

De ce fait, j'ai proposé trois points de co-construction :

- **La liaison par les mobilités douces** : Chaque ville possède une envie d'améliorer et d'étendre ces voiries de transports actifs. Pour aller dans ce sens, tous ces ouvrages pourraient faire partie d'un itinéraire spécifique qui donnera une envie aux visiteurs de compléter l'entièreté du parcours. À la fin, de celui-ci, les promeneurs auront pleinement découvert toute la diversité paysagère de ces deux rives.
- **La mise en place d'une gouvernance et d'une cohérence dans le temps** : Afin de maintenir cette préservation et la valorisation du paysage, il serait intéressant de créer une commission locale du patrimoine composé par des collectivités opérateurs locales, sites relais et autres acteurs. De plus, le fait d'avoir un Plan Paysage commun relatant des éléments importants du paysage facilite, par la suite, la mise en place de projet autour du paysage. Puisqu'une grande partie des diagnostics auront déjà été réalisés, leur réalisation sera accélérée et une cohérence sera maintenue au fil des années.
- **Faire vivre l'identité** : Après toute la mise en place de ces équipements, il faut les faire vivre. La population peut devenir l'acteur primaire de ces animations. En effet, il y a plusieurs manières de faire vivre : Action de médiation, Implication des scolaires, création d'évènements en lien avec le paysage.

Voilà donc une vue d'ensemble du dossier de candidature au Plan Paysage. L'intégralité de ce qui a été décrit dans cette partie IV peut être retrouvée de manière plus détaillée en Annexe 2.

Ce dossier a donc été présenté et validé par les différents élus des villes du périmètre avec comme appuis des lettres de soutien.

Le jury Plan Paysage se réunit en Septembre 2022 afin de délibérer sur les lauréats choisis pour cette année. J'aurais connaissance de la réponse en Octobre 2022. En espérant que cette candidature soit lauréate.

V – Missions secondaires

Après avoir rendu la candidature du Plan Paysage le 20 Juin 2022, il fallait que je trouve de nouvelle occupation pour continuer ce stage. Déjà le Plan Paysage continuait d'occuper mon emploi du temps à certain moment avec la récolte des fiches de soutien et quelque COPIL de communes étant dans le périmètre du Plan Paysage.

Jean-Luc Trouvat m'a donc parlé de l'AMI Plan Garonne. Lancé en 2006, le Plan Garonne a pour but initial de reprendre les grands enjeux que présente ce fleuve afin de trouver des solutions durables pour l'améliorer. Pour cela, il nous est demandé de nous poser 4 questions essentielles :

- Le fleuve et les populations ou « comment gérer la cohabitation entre une population sans cesse croissante et un fleuve sauvage, mais menacé ? »
- Le fleuve et le développement économique ou « comment développer en préservant et préserver pour développer ? »
- Le fleuve et les milieux aquatiques ou « comment gérer durablement des milieux de vie révélateurs d'un territoire de qualité ? »
- Le fleuve et son identité paysagère et culturelle ou « quelle identité culturelle et paysagère pour le val de Garonne ? »

Il a fallu donc étudier les différentes unités paysagères (Voir Annexe 3) au vu des différentes unités paysagères, il ressort 4 pistes possibles de valorisation des rives de **navigation** (avec les multiples ports urbains/naturels et les phares), **la mobilité** et **le patrimoine** (avec les châteaux et les vestiges anciens).

En ce qui concerne la navigation, de multiples ports ont déjà été partiellement requalifiés avec la rénovation de certains pontons, et, même si cela reste partiel et qu'il y existe encore une marge de manœuvre sur cet aspect, la maîtrise d'ouvrage revient à l'établissement public de l'État : « Les Grands Ports ».

Au sujet du patrimoine, la majorité des châteaux possèdent déjà une histoire et une organisation touristique. Je fais référence notamment aux nombreuses visites disponibles et à « la route des châteaux » dans le Médoc. Pour les vestiges anciens, ceux-ci sont pour la plupart perdus loin des terres et une mise en valeur de ces lieux serait appréciable, mais loin de l'objectif initial du Plan Garonne, qui est d'avoir un regard nouveau sur ce fleuve.

De ce fait, le prisme que nous avons décidé de choisir serait celui de la biodiversité couplée à la mobilité. La nature reste le support le plus concret et le plus direct pour mettre en valeur ces bordures d'estuaire. Celle-ci a besoin de s'épanouir tout en offrant une vue directe sur la

Garonne. Ainsi, l'objectif serait de réhabiliter les rives en implantant de la végétation pour obtenir une nature propice aux développements des écosystèmes (Roselière / Boisement alluviale), et , tout en gardant ce couloir écologique, créer des itinéraires de randonnées avec le moindre impact sur la faune et la flore. De cette manière, les chemins proposés seront un véritable passage dans la nature comme si nous étions dans une réserve naturelle.

Sur ces parcours, l'ouverture sur la Garonne sera de mise afin de la mettre en valeur. L'itinéraire aura également pour objectif de relier les points de vie et d'activité notables des deux rives. Cela donnera envie de compléter l'entièreté de ce parcours afin de découvrir tout le territoire qui longe cette Garonne.

Si l'on reprend ce que le Plan Garonne nous préconisait, nous entrons dans plusieurs plans d'action :

- **La préservation et l'amélioration des connaissances des milieux naturels** seront relayé par la création de ces roselières et de ces boisements alluviaux. D'une part, il y aura un développement de la biodiversité dans son ensemble , et d'autre part, nous pourrons observer cette nature plus facilement.
- **La création d'une activité économique et touristique** : Il s'agirait plus d'une activité touristique en premiers lieux. Dans ce projet nous soutenons un tourisme durable qui est en phase avec les enjeux écologiques actuels. Mais s'il y a une bonne mise en réseaux de tous ces lieux de randonnées, alors nous pourrons parler de création d'activité économique dans les villes connectées (restauration, hôtellerie, point relais cycliste, commerces...)
- **Des mesures pour améliorer la connaissance globale du fleuve et à la valorisation de son image** : Les nouvelles rives valoriser seront un support idéal à la connaissance générale du fleuve. Si de nombreux espaces ouverts permettent à la fois d'apprécier le fleuve, ces îles et sa nature, alors le visiteur pourra pleinement saisir l'image de la Garonne.

Ce qui a complété cette AMI Plan Garonne fut mon entretien avec Raphaël Musseau qui est un docteur en écologie à Biosphère Environnement. Il m'a parlé des enjeux écologiques qui pèsent sur l'estuaire. Tout d'abord, les intertidales, car celles-ci sont affectées par les balancements des marées. Cela pose des problèmes, car on voit une érosion nette se former sur ces coteaux et donc la disparition progressive de la végétation. L'érosion est marquée en Charente-Maritime, car à certains endroits le recul peut atteindre 4 à 5 mètres par an.

Ensuite, il y a les prairies humides qui sont soumises à des enjeux de maintien des zones humides, maintien de la qualité de l'eau et maintien du niveau de l'eau. Dans ces zones, la qualité de l'eau est alarmante avec une eutrophisation des eaux qui entraîne le développement des bactéries.

En fonction, du type de terrain, il y a une solution adaptée. Mais souvent, il est convenu de faire entrer une partie de l'eau de l'estuaire et de renaturer les zones pour remplacer les habitats de la faune qui ont disparu ou sont en train de disparaître.

Pour l'instant, l'équipe de Raphaël a travaillé sur deux sites pilotes qui sont l'amont et l'aval du polder de Mortagne-sur-Gironde. Ils ont pu implanter des roseaux sur les intertidales et les résultats se sont fait ressentir. En effet, les roseaux ont beaucoup de propriétés adéquates aux problèmes de l'estuaire (phytoépurations, protection des rives, compensation de l'effet de houle, développement des invertébrés, zone de renaturation)

Au bout de 1 an, ils ont pu voir des résultats notables, notamment la hausse de la fréquentation de certains poissons. Mais c'est véritablement au bout de 10 ans que l'évolution écologique est présente avec le développement de la faune locale. Maintenant, sur ces sites pilotes, ils sont plus dans une gestion maîtrisée de la nature afin de voir s'il y a besoin d'intervention.

Ainsi, Raphaël Musseau m'a indiqué qu'il serait intéressant de coupler le Plan Garonne avec le Pole Nature de Vitrezay qui est un site pilote en Charente – Maritime qui essaye de préserver cette nature tout en offrant des visites. Il y a donc eu un début de prise de contact avec le site naturel. L'AMI n'a pas été finalisé avant la fin de mon stage, mais les prémices du projet sont effectives.

VI - Les difficultés rencontrées

A - Les types de difficultés

Dans l'ensemble, je ne qualifierais pas ce stage comme compliqué. Néanmoins, il y avait des aspects qui ont rendu le travail plus ou moins simple. Tout d'abord, il faut savoir que je ne suis pas originaire de la Gironde et je n'ai jamais visité cette région, de ce fait je n'avais aucune référence culturelle ou géographique sur le territoire. J'arrivais dans une posture de pure Candide quand il s'agissait de discuter des spécificités de ce territoire.

Ensuite, je l'ai déjà évoqué, mais la mission présentait un réel défi de départ : le timing. Il fallait réussir à fournir une candidature sérieuse dans un délai d'un peu plus d'un mois avec quelques bases bibliographiques. Il y avait donc une petite pression sur le fait de devoir avancer progressivement tous les jours pour ne pas compromettre le dossier.

Une autre difficulté présentée auparavant était la quasi totale autonomie durant ce stage. Je n'avais pas de réelle mise au point sur le stage en général et je devais avancer avec mes idées en espérant qu'elle puisse aboutir à un bon projet.

Enfin, la dernière difficulté rencontrée était les rencontres avec les élus et les prises de parole. La difficulté n'était pas vraiment de parler devant eux, car quand cela était nécessaire, je ne me sentais pas forcément en difficulté. Mais il s'agit plus du fait de s'imposer dans la discussion. Au cours des réunions COPIL et COTECH, certains élus évoquaient des faits qui étaient en lien avec le Plan Paysage et j'avais des remarques qui me venaient afin de rebondir, mais plusieurs fois je n'ai pas réellement osé couper l'échange pour évoquer mon information. Il y avait sans doute en moi, une remise en cause de ma légitimité à reprendre ce que disaient ces anciennes élus alors que je n'étais que « stagiaire »

B - Les solutions apportées

Pour chacune des difficultés évoquées, j'ai su trouver, tout au long de ce stage, des solutions afin de rendre ce travail plus simple et agréable. Tout d'abord le manque de connaissance a vite été remédié par une longue découverte bibliographique de cette région. J'ai pu découvrir énormément de lieux et de personnes qui ont pu me donner une vision générale et détaillée de la Gironde et de la Charente-Maritime.

En ce qui concerne le délai assez court et l'autonomie, j'en ai plus tiré une force qu'une contrainte. Cela m'a obligé à avoir un réel rythme de travail en planifiant et notant toutes mes recherches et étapes de rendu. En une journée je savais ce que je devais faire et je ne quittais pas le lieu de travail avant cela. C'est une manière de procéder qui m'a été conseillée par mes collègues de travail. Selon eux, quand on a ce type de travail de longues recherches et écriture, il faut absolument baliser son avancé pour être productif.

VII - Les apports du stage

Au terme de ce stage, je peux certifier que celui-ci m'aura apporté professionnellement et personnellement. Au niveau professionnel, il aura été bénéfique sur de nombreux aspects. Tout d'abord, les difficultés rencontrées m'ont permis de développer une rigueur dans mon travail quotidien. La différence de réalité entre le monde étudiant et professionnel est évidemment énorme et on le remarque dans ce type de cas. Outre cette organisation, j'ai acquis une capacité de communication professionnelle. Chacune de mes interactions se devait d'être dans la bienséance du monde professionnel, car aux yeux des élues je représentais le SMIDDEST et il était normal d'offrir une image bénéfique.

La création du dossier de Plan Paysage m'a également permis de prendre confiance sur mes capacités à proposer des projets d'aménagement divers. Comme je ne pouvais pas forcément faire vérifier mes idées tous les jours, je devais critiquer et légitimer mes choix avant de les proposer sérieusement plus tard.

Enfin un des aspects que j'ai réellement découvert et qui m'a autant intrigué qu'énerver, c'est l'organisation des politiques publiques. Étant dans un syndicat mixte, la majorité des échanges se faisait avec des organisations publiques ou des élues. J'ai pu découvrir la complexité d'organiser, d'animer et de développer des projets avec ces multiples acteurs. C'est un défi qui nécessite beaucoup de connaissance humaine et de patience.

Pendant ce stage, j'ai eu la chance de pouvoir participer aux « Rencontre du littoral 2022 », c'était une journée organisée par le conservatoire du littoral ou nous avons pu assister à de nombreux débats et conférences autour de l'aménagement des villes et des paysages tout en les préservant. Il y avait beaucoup d'acteurs du territoire (préfet, président de la région, maire, directeur d'organisme public, chercheur...). Cette journée était riche en connaissance, car en plus des témoignages, il y avait des détails sur les manières de faire, les budgets à utiliser et les problèmes rencontrés. Mais ce qui m'a le plus frappé était sa conclusion. Tout au long de la journée, chaque intervenant glissait un mot sur son envie de préserver l'environnement, ce qui était très encourageant dans le fond. Mais à côté de cela, tout le monde était également d'accord pour conclure que malgré cette dynamique, il n'y avait pas assez de moyens fournis par l'état afin d'y arriver.

Cela m'a donné une grande envie de comprendre le fonctionnement général des politiques publiques d'aménagement pour au mieux aider plus tard ces volontés de préserver notre environnement.

VIII – Conclusion

Dans un monde où les paysages régressent et disparaissent, c'est la biodiversité et l'équilibre environnemental qui sont mis en péril. Des milieux estuariens comme les zones humides doivent être perçus comme des milieux rendant nombre de services à l'être humain, notamment dans l'amélioration de la qualité des eaux qui peut être dégradée par certaines activités ou aménagements. Ces zones lui apportent également une protection contre les inondations et des lieux de loisir. Leur déclin tout comme celui de la biodiversité a éveillé les politiques publiques et fait évoluer la législation environnementale.

Le Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde (SMIDDEST) est depuis sa création un des acteurs de la protection de l'environnement et du développement du territoire. Ce stage avait pour but de prolonger leur action en proposant une nouvelle manière d'aménager les paysages tout en unifiant ces acteurs estuariens. De ce fait, ce Plan Paysage s'est interrogé sur la manière d'offrir une nouvelle lecture de notre territoire sans y imposer une quelconque pression anthropique. S'il parvient à être lauréat et animé dans le temps, il permettra d'insuffler une logique de réflexion autour des paysages afin de préserver ce bien universelle et intemporelle.

IX – Bibliographie

D'Angelo, P. (2018). Écologie et paysage. *Nouvelle revue d'esthétique*, 22, 25-35. <https://doi.org/10.3917/nre.022.0025>

Musseau R., Crépin M., Chloé B. & Kerbiriou C. (2021) – Conservation and restoration of coastal reed beds in the context of global change: risk of habitat fragmentation for specialist marshland passerines. *Wetlands*. DOI: 10.1007/s13157-021-01472-z

Déjeant-Pons, M. (2019). La Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe : pour une approche paysagère de la gestion durable de la biodiversité. *Revue juridique de l'environnement*, 44, 505-516. <https://www.cairn.info/revue--2019-3-page-505.htm>.

Conseil de l'Europe, . (2017). *Dimensions du paysage: Réflexions et propositions pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage*. Conseil de l'Europe. <https://doi.org/10.3917/europ.coll.2017.02>

La valorisation du tourisme de randonnée dans les territoires ruraux Guide pédagogique sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de randonnée pédestre : [FR-CI12 \(ofme.org\)](FR-CI12 (ofme.org))

Les oiseaux des roselières, l'exemple d'Harchies : [2.2 - Les oiseaux des roselières, l'exemple d'Harchies | Accueillir les oiseaux d'eau \(espaces-naturels.fr\)](2.2 - Les oiseaux des roselières, l'exemple d'Harchies | Accueillir les oiseaux d'eau (espaces-naturels.fr))

Le contenu du Plan Garonne : <https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/quest-ce-que-le-plan-garonne-a17465.html>

Site officiel du Club Plan Paysage : <http://planpaysage.din.developpement-durable.gouv.fr/>

ALARD.D, LAFON.V, KERVELLA.S, LECHENE.S, SOTTOLICHIO.A, RIMOND.F, FOURCADE.S, CARDONNEL.S, «Restauration écologique d'un marais intertidal : exemple de la renaturation par dépollérisation de l'île Nouvelle (estuaire de la Gironde, Aquitaine, France)»

CASSOU-MOUNAT.M, «Une région du bordelais dévastée par la guerre, revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest Européen», p163-188, 1952

KNAFOU.R et PICKEL.S, «Tourisme et «développement durable» : de la lente émergence à une mise en oeuvre problématique», éducol, 2011

NAGELEISEN.S, «Paysages et déplacements, le tourisme, un vecteur important du paysage en mouvement», presses universitaires de Franche-Comté, 2011, p.54-60,

PEYRACHE-GADEAU.V et PERRON.L, « Le Paysage comme ressource dans les projets de développement territorial », Développement durable et territoires [En ligne], Vol. 1, n°2 | Septembre 2010

POUTHIER François, «Paysages d'estuaire(s), des artistes et des habitants co-producteurs d'un bien commun patrimonial et passeurs de territoires ?», 2016

ATLAS DES PAYSAGES : atlas-paysages.gironde.fr/les-milieux-naturels-de-l-estuaire.html
atlas-paysages.gironde.fr/agriculture-et-boisements.html

MÉDOC ATLANTIQUE : <https://www.medoc-atlantique.com/balades/plus-de-50-itineraires-a-decouvrir/itineraires-a-velo>

PAYS MEDOC : pays-medoc-2017.kiubi-web.com/media/792.pdf

PNRMÉDOC:paysmedoc.com/media/4302/Pays_medoc_Pnr_medoc_rapport_dactivites_2017_BAT_V2def.compressed.pdf



POLYTECH
TOURS

35 ALLÉE FERDINAND DE LESSEPS
37200 TOURS

Résumé : La protection des paysages en disparition ou en déclin est une préoccupation qui se décline du niveau international avec la convention Européenne du paysage faite en 2000 jusqu'au niveau régional avec le Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Ainsi, le plus grand estuaire d'Europe occidentale, l'Estuaire de la Gironde, est lui-même concerné par ses problématiques. Sur son périmètre de 3 800 km², il propose de nombreux paysages typiquement estuariens qui sont altérés depuis des années.

Pour protéger ces espaces sensibles, de nombreuses démarches sont mises en place pour permettre une cohabitation durable entre l'homme et le paysage. La démarche qui sera développée dans ce rapport sera le Plan Paysage qui est un outil de prise en compte du paysage dans les politiques sectorielles d'aménagement.

Abstract : The protection of disappearing or declining landscapes is a concern that extends from the international level with the European Landscape Convention of 2000 to the regional level with the Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Thus, the largest estuary in Western Europe, the Gironde Estuary, is itself concerned by these issues. Within its 3,800 km² perimeter, it offers many typically estuarine landscapes that have been altered for years.

In order to protect these sensitive areas, many steps have been taken to allow a sustainable cohabitation between man and the landscape. The approach that will be developed in this report is the Landscape Plan, which is a tool for taking into account the landscape in sectoral planning policies.

Tuteur entreprise :
Jean-Luc Trouvat
Directeur

Tuteur académique
Pierre Peters

SMIDDEST :
Saint-Simon
33390 Blaye